

**HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES
DIRECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORESTERIE DU PACIFIQUE (PHOAFS)**
(Nadi, Fidji, 9 mars 2023)

**POINT SUR LES BIENS PUBLICS RÉGIONAUX
Partenariat océanien sur les sols**

Référence du document	Séance 3 : Point 3.2 de l'ordre du jour
Titre	Renforcement des partenariats sur les sols pour soutenir des systèmes alimentaires résilients en Océanie
Suite à donner	Pour décision

Synthèse
<p>Le présent document examine les dispositifs de Partenariat océanien sur les sols (PSP) et souligne la nécessité de redynamiser l'activité régionale au moyen d'une structure de gouvernance efficace et coordonnée et d'un plan de mise en œuvre étayé. Comme convenu en 2014 lors de la première séance plénière du Partenariat océanien sur les sols réunissant douze pays océaniques, la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PSP a été créé sous l'égide du Partenariat mondial sur les sols (GSP) (https://doi.org/10.4060/cc0921en) en vue d'améliorer la sécurité des sols dans le Pacifique et de renforcer la coopération régionale (https://www.fao.org/3/bc288e/bc288e.pdf).</p> <p>En 2019, le PSP a élaboré un cadre de mise en œuvre et une structure de gouvernance qui doivent à présent être revus en raison des changements récents apportés aux dispositifs du GSP (voir annexe 1 et cadre d'action révisé du GSP pour la période 2022–2030 (https://www.fao.org/global-soil-partnership/about/gsp-action-framework-2022-2030/en/)). Les pays océaniques insistent également sur la nécessité de redynamiser le Réseau de laboratoires du Pacifique Sud spécialisés dans les analyses chimiques pour la filière agricole (SPACNET) créé en 1996 afin de garantir l'assurance de la qualité et l'analyse des sols dans le Pacifique. Le SPACNET constitue désormais un élément constitutif du Conseil d'analyse des sols et des végétaux d'Australasie dans le cadre des processus du PSP/GSP. Lancé en 2018, le Portail d'information régional sur les sols (PacSOP) dispose d'une gouvernance et de lignes directrices pour le partage de données, ratifiées par les directeurs de l'agriculture et de la foresterie en août 2021. Le cadre du PSP définit les principales priorités régionales qui sont également liées aux axes prioritaires du SPACNET et du PacSOP et souligne la nécessité de mieux coordonner toutes ces initiatives et d'améliorer la mobilisation de ressources en faveur de celles-ci.</p>
Recommandations
<ol style="list-style-type: none">1. Les directeurs de l'agriculture et de la foresterie sont invités à prendre note des éléments suivants :<ol style="list-style-type: none">a. La nécessité d'examiner les cadres de gouvernance et de mise en œuvre du PSP en raison des changements apportés aux dispositifs associés au Partenariat mondial sur les sols.b. Les progrès accomplis dans le cadre du PSP en matière d'intégration du Portail d'information régional sur les sols (PacSoP) ainsi que de redynamisation et d'intégration du SPACNET dans les priorités stratégiques du PSP et les dispositifs opérationnels de l'ASPAC/du GSP.c. L'engagement du PSP à soutenir les thèmes et questions relatifs aux sols relevant de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA), en s'appuyant sur le travail effectué par celle-ci sous la houlette de la FAO et de la CPS.

- d. La nécessité de mener à bien une étude sur le développement des activités pour le réseau régional de laboratoires des pays océaniques au sein de l'ASPAC, dans le but d'orienter les investissements en faveur des infrastructures, le renforcement des capacités et des compétences et la croissance du secteur privé.
2. Les directeurs de l'agriculture et de la foresterie sont invités à approuver les dispositions suivantes :
 - a. Le fait que la CPS assure le secrétariat pour le PSP s'agissant de la coordination de la mobilisation de ressources et de la mise en œuvre des activités du Partenariat dans les États et Territoires insulaires océaniques et, plus globalement, auprès de tous les pays participant au PSP dans le Pacifique et auprès du GSP.
 - b. Les priorités du PSP en matière de stratégie et de gouvernance, l'objectif étant de répondre aux besoins en recherche pédologique et en renforcement des capacités connexes, telles que définies en annexe 1.

Renforcement des partenariats sur les sols pour soutenir des systèmes alimentaires résilients en Océanie

OBJECTIF

1. Améliorer la gouvernance et la collaboration en matière de gestion des ressources en sols, de recherche, de renforcement des capacités et d'accès à des informations et données analytiques en Océanie.

JUSTIFICATION

2. La réalisation de ces objectifs requiert des mécanismes efficaces de coordination et de partenariat afin d'élaborer et de mettre en œuvre conjointement des programmes pertinents. En exploitant le cadre du PSP et en s'appuyant sur les initiatives et activités prioritaires actuelles, il est possible de rationaliser la gouvernance et les priorités de tous les réseaux liés aux sols afin de garantir une collaboration permanente entre les partenaires et les pays.

CONTEXTE

3. Les sols sont une ressource précieuse pour les États et Territoires insulaires océaniques et fournissent des services écosystémiques essentiels à la vie, notamment la production alimentaire. La production alimentaire nationale émanant de systèmes traditionnels joue un rôle majeur pour les moyens de subsistance de la plupart des populations océaniques. Cependant, il existe des variations importantes en matière de ressources en sols, de menaces pour le fonctionnement des sols, d'information, de capacités et de défis environnementaux dans la région. Ces défis ont été recensés par la communauté des pédologues, notamment des universités et des instituts de recherche de douze pays océaniques, la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), lors d'une réunion qui s'est tenue en octobre 2014. Par conséquent, le Partenariat océanique sur les sols (PSP), créé en 2014 sous l'égide du Partenariat mondial sur les sols (<https://www.fao.org/global-soil-partnership/regional-partnerships/pacific/en/>), est convenu de faire progresser dans un esprit de collaboration le programme de gestion durable des sols dans le Pacifique par des travaux de recherche, l'établissement de normes, des activités de formation et de sensibilisation, ainsi que l'échange d'informations et le partage de connaissances sur les sols. Les autres domaines d'intervention convenus étaient :

- *l'élaboration/le partage de solutions appropriées de gestion des sols,*
- *le renforcement des systèmes d'information sur les sols et*

- *la conception de méthodes efficaces pour l'analyse des sols au moyen du partage de capacités concernant les laboratoires.*
4. Lors de la première réunion, les participants ont convenu que la CPS assurerait le secrétariat du PSP et recommandé qu'elle devienne un partenaire officiel du GSP. Bien que les dispositifs de gouvernance du PSP y aient été établis, un processus officiel d'examen des postes du PSP n'a pas été mis en place. Faute de dispositifs de gouvernance et de mobilisation de ressources convenues, les progrès du PSP sont toujours limités par la disponibilité de ressources volontaires.
 5. Lors d'une réunion en 2016, le PSP a reconnu que les progrès réalisés en matière de systèmes de données, d'interopérabilité, d'accès et de gestion jouaient un rôle essentiel dans l'utilisation efficace de l'information sur les sols dans la région et a décidé d'instituer un groupe de travail sur les sols océaniques et les normes de qualité afin d'assurer la gestion des normes dans l'ensemble de la région. Ce groupe de travail n'a pas perduré.
 6. En mai 2019, le PSP, réuni à Brisbane, a élaboré un cadre régional de mise en œuvre articulé autour des cinq domaines thématiques du GSP (annexe 1). Les présidents du PSP et de pilier ont été désignés bien qu'aucun dispositif clair de gouvernance et de travail n'ait été établi et que la mobilisation de ressources propres pour les postes et activités fasse défaut. La personne assurant la présidence du PSP continue de représenter la région et de rendre compte des activités connexes liées au sol à l'échelon national lors des séances plénières annuelles du GSP et mentionne régulièrement le faible niveau d'engagement des pays, de participation et d'affection directe des ressources pour les priorités recensées du PSP/GSP. Compte tenu des restrictions de déplacement régionales dues à la COVID-19, les activités du PSP ont été relativement rares au cours des deux dernières années.
 7. Au titre du troisième axe de travail du GSP et en lien avec le Réseau mondial de laboratoires des sols (GLOSOLAN), le Conseil d'analyse des sols et des végétaux d'Australasie (ASPAC) soutient les travaux préliminaires du SPACNET en vue d'élaborer et d'améliorer les programmes d'assurance de la qualité des laboratoires. Pour ce faire, un programme d'échange d'échantillons de sols et de végétaux ainsi que d'autres activités sont mis en place, notamment le recueil d'informations sur les méthodes normalisées pour le contrôle de la qualité et l'analyse des sols et des végétaux dans la région et la définition des laboratoires régionaux en tant que centres de détachements de brève durée et de formation sur mesure. Grâce à l'ASPAC, les laboratoires des pays océaniques ont pu poursuivre des programmes d'assurance de la qualité qui ont amélioré les résultats et les services. À l'avenir, l'ASPAC devrait collaborer avec les pays océaniques afin d'achever un plan de développement des activités pour la région.
 8. En ce qui concerne le cinquième axe de travail du GSP, le Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO), le Manaaki Whenua Landcare Research (MWLR) de Nouvelle-Zélande, ainsi que la CPS et des spécialistes et praticiens des sols des Fidji, du Samoa, des Tonga et de Tuvalu, par l'intermédiaire du projet financé par l'ACIAR et intitulé *Soil management in Pacific Islands: investigating nutrient cycling and development of the soils portal* (« La gestion des sols dans les îles du Pacifique : étude sur les cycles nutritifs et l'élaboration du portail sur les sols »), ont commencé à mettre en place un Portail d'information régional sur les sols (PacSoP) en 2018. Le PacSoP a été mis en ligne à cette adresse : <https://psp.landcareresearch.co.nz/>. Il contient actuellement des informations pour les Tonga, les Fidji, le Samoa, Kiribati et Tuvalu. Le PacSoP dispose d'une gouvernance et de lignes directrices pour le partage de données, ratifiées par les directeurs de l'agriculture et de la foresterie en août 2021.

Recommandations

9. Les directeurs de l'agriculture et de la foresterie sont invités à prendre note des éléments suivants :
 - a. La nécessité d'examiner les cadres de gouvernance et de mise en œuvre du PSP en raison des changements apportés aux dispositifs associés au Partenariat mondial sur les sols.
 - b. Les progrès accomplis dans le cadre du PSP en matière d'intégration du Portail d'information régional sur les sols (PacSoP) ainsi que de redynamisation et d'intégration du SPACNET dans les priorités stratégiques du PSP et les dispositifs opérationnels de l'ASPAC/du GSP.
 - c. L'engagement du PSP à soutenir les thèmes et questions relatifs aux sols relevant de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA), en s'appuyant sur le travail effectué par celle-ci sous la houlette de la FAO et de la CPS.
 - d. La nécessité de mener à bien une étude sur le développement des activités pour le réseau régional de laboratoires des pays océaniques au sein de l'ASPAC, dans le but d'orienter les investissements en faveur des infrastructures, le renforcement des capacités et des compétences et la croissance du secteur privé.

10. Les directeurs de l'agriculture et de la foresterie sont invités à approuver les dispositions suivantes :
 - a. Le fait que la CPS assure le secrétariat pour le PSP s'agissant de la coordination de la mobilisation de ressources et de la mise en œuvre des activités du Partenariat dans les États et Territoires insulaires océaniques et, plus globalement, auprès de tous les pays participant au PSP dans le Pacifique et auprès du GSP.
 - b. Les priorités du PSP en matière de stratégie et de gouvernance, l'objectif étant de répondre aux besoins en recherche pédologique et en renforcement des capacités connexes, telles que définies à l'annexe 1.

Pièce jointe : Annexe 1. Cadre de gouvernance et de mise en œuvre du Partenariat océanique sur les sols

ANNEXE 1.

CADRE DE GOUVERNANCE ET DE MISE EN ŒUVRE DU PSP

La réunion du PSP, qui s'est tenue en 2019, a débouché sur l'élaboration d'un dispositif de gouvernance et d'un cadre de mise en œuvre intermédiaires. Afin de se conformer aux besoins prioritaires des pays océaniques, les modifications suivantes ont été apportées :

PRIORITÉS	AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES	PILOTAGE
<p>Priorité 1. Élaboration de politiques et investissement (conformément aux axes de travail 2 et 6 du GSP)</p>	<p><i>Promouvoir les investissements, la coopération technique et l'élaboration de politiques en matière de sols :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cerner et régler les obstacles à l'adoption de pratiques durables de gestion des sols. • Élaborer des politiques durables de gestion des sols. • Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de meilleures pratiques en matière de gestion, de teneur en carbone, de santé et de fertilité des sols en lien avec l'adaptation au changement climatique et les bénéfices associés en ce qui concerne la résilience. • Promouvoir activement l'initiative du Partenariat océanique sur les sols (PSP) et du GSP. • Améliorer la communication et la création de réseaux au sein du PSP et dans un contexte plus large. • Créer un cadre pour exprimer l'importance de la recherche et le retour sur investissement. • Faciliter les investissements en faisant correspondre les activités avec les intérêts et attentes des bailleurs de fonds. • Démontrer en quoi la recherche pédologique peut avoir un bénéfice plus large pour l'écosystème, l'environnement, les populations et les économies. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage par les pays • ACIAR • CSIRO • MWLR • FAO/GSP • Représentant de la Mélanésie • Représentant de la Micronésie • Représentant de la Polynésie
<p>Priorité 2. Recherche pédologique (conformément à l'axe de travail 1 du GSP)</p>	<p><i>Promouvoir la recherche et le développement ciblés dans le domaine des sols en se concentrant sur les lacunes et priorités recensées, ainsi que sur les synergies avec des activités de développement productives, environnementales et sociales connexes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cerner les besoins communs en matière de recherche, dresser l'état des lieux, et recenser les lacunes et les possibilités de collaboration connexes. • Promouvoir et étendre de nouvelles approches de la recherche, notamment les sciences participatives, transdisciplinaires et citoyennes. • Fournir des orientations sur la gestion durable des sols adaptée au Pacifique. • Envisager de soutenir la création d'un « Centre océanique pour l'ingénierie et la gestion des sols et de l'eau » lié à la Communauté du Pacifique, au bureau sous-régional pour les îles du Pacifique de 	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage par le CSIRO • CPS • USP • MWLR • FAO/GSP • Représentant de la Mélanésie • Représentant de la Micronésie • Représentant de la Polynésie

	l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), aux organismes internationaux bailleurs de fonds et aux établissements universitaires locaux.	
Priorité 3. Services de laboratoire (SPACNET) (conformément à l'axe de travail 5 du GSP – GLOSOLAN)	<p><i>Harmonisation des méthodes, des mesures et des indicateurs pour l'analyse des sols afin de soutenir la gestion durable et la protection des ressources en sols :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des lignes directrices océaniques pour les enquêtes de terrain et la description des sols, notamment un service terminologique. • Élaborer un tableau de correspondance pour les classifications des sols utilisées dans le Pacifique et des liens avec la classification/les propriétés des sols pour répondre aux besoins en matière de modélisation. • Renforcer les liens entre les laboratoires océaniques et l'ASPAC pour le programme de compétences interlaboratoire. • Renforcer la formation, notamment les visites entre laboratoires, la formation du personnel de laboratoire sur place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage par le MWLR • Copilotage par le CSIRO • Membres de SPACNET • ASPAC • FAO/GSP/GLOSOLAN
Priorité 4. Systèmes d'information sur les sols (PacSOP) (conformément à l'axe de travail 5 du GSP – GloSIS et SOILSTAT)	<p><i>Améliorer la quantité et la qualité des données et des informations sur les sols : collecte de données, analyse, validation, établissement de rapports, suivi et intégration avec d'autres disciplines</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la collecte et la gestion de toutes les données pédologiques. • Mettre en place un Portail d'information régional sur les sols, comprenant tous les pays. • Évaluer les capacités en matière de gestion des données en Océanie et instaurer des dispositifs de gouvernance pour le Portail d'information régional sur les sols. • Élaborer des outils pour la modélisation, le suivi et les prévisions de l'état du sol. • Améliorer la communication avec les acteurs publics, ainsi que les connaissances de ceux-ci en ce qui concerne la gestion durable des sols. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage par le MWLR • CPS • CSIRO • FAO/GSP • Organe du PacSOP
Priorité 5. Renforcement des capacités et sensibilisation (conformément aux axes de travail 3, 4 et 6 du GSP)	<p><i>Promouvoir la gestion durable des ressources en sols pour la protection, la conservation et la productivité durable des sols</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'éducation, la formation et le renforcement des capacités à tous niveaux. • Renforcer la coopération scientifique et technique régionale. • Élaborer des supports de communication ciblés sur la gestion des sols destinés aux agriculteurs, aux filières agricoles, aux chercheurs et au grand public. • Favoriser l'amélioration de la collaboration entre les universités d'Australie et de Nouvelle-Zélande, et les universités et pays océaniques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage par la CPS • Copilotage par la FAO/GSP • CSIRO • MWLR • Représentant de la Mélanésie • Représentant de la Micronésie • Représentant de la Polynésie